

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 MARS 2025**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents excusés (2) : Didier BOUTIN, Franck SAVARY

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304\_07

### Subventions 2025 aux associations

*Monsieur Didier Boutin, Monsieur Franck Savary, de par leurs fonctions au sein d'associations de Montaignu-Vendée, ne prennent pas part aux débats et au vote afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux, Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Vie locale, culturelle et sportive et Madame Cécilia Grenet, Vice-présidente en charge de la Commission Education, familles et cohésion sociale.

Ces derniers présentent aux membres du Conseil municipal le montant des subventions proposées aux associations sportives, aux associations agissant dans le domaine de la Culture et la vie locale et aux associations en lien avec l'enfance et l'éducation.

Ils précisent que les demandes de subventions au titre de l'année 2025 ont été étudiées par communes déléguées.

Ils informent que l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 s'élève à 1 065 792, 28 € et se décompose comme suit :

Secteur	Subvention 2025
<b>Culture</b>	<b>29 640,00 €</b>
<b>Associations de théâtre amateur</b>	<b>1 500,00 €</b>
Amis Parcours	500,00 €
Compagnie les Singes d'une nuit d'été	500,00 €
Théâtre de Gribouille	500,00 €
<b>Associations dispensant des cours</b>	<b>10 340,00 €</b>
Atelier théâtre ados (Amicale Ecole Pub. St Georges)	1 400,00 €
ATL Pied au plancher	600,00 €
Familles Rurales danse classique - St Georges	1 980,00 €
Familles rurales danse Modern Jazz - St Georges	3 420,00 €
Les Equilibristes (art du cirque)	780,00 €
LOLAYO avec actions spécifiques	1 500,00 €
Familles rurales Artistes en herbe- St Georges	660,00 €
<b>Autres associations culturelles</b>	<b>17 800,00 €</b>
Amicale Philatélique du Haut Bocage	300,00 €
Art Sonic	1 000,00 €
Elect'au Dub	2 000,00 €
HEYOKA	2 000,00 €
ICROACOA	5 400,00 €
DJUNBOX	2 000,00 €
Jeux Dés Lire	350,00 €
Kela (danse)	500,00 €
Les Amis de l'Orgue	500,00 €
Les Arts au soleil	1 000,00 €
Maines in Rock	1 000,00 €
MVA	350,00 €
Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu	1 400,00 €
<b>Vie locale</b>	<b>15 280,00 €</b>
<b>Autres associations diverses</b>	<b>15 280,00 €</b>
ACE - Cœur de ville	1 650,00 €
Amicale des chasseurs Saint Bernard Boufféré	200,00 €
Amicale des chasseurs St Georges	200,00 €
Comité de jumelage Montaigu	500,00 €
Comité de jumelage St Georges	750,00 €
Comité des fêtes La Guyonnière	3 200,00 €
Comité des fêtes St Georges	4 000,00 €
Comité des Fêtes St Hilaire	4 000,00 €
La Cicadelle	780,00 €
<b>Enfance - Education</b>	<b>739 039,00 €</b>
<b>Accueil du jeune enfant</b>	<b>55 632,00 €</b>
Crèche Les P'tits Câlins	55 632,00 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14 MARS 2025



ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304\_07-DE

<b>Accueils périscolaire et extrascolaire</b>	<b>436 000,00 €</b>
Génération Guyonnes	105 000,00 €
Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	131 000,00 €
Pitchounes et Ratatouille	200 000,00 €
<b>Lieu d'accueil enfants/parents</b>	<b>13 407,00 €</b>
Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	13 407,00 €
<b>Restauration scolaire</b>	<b>184 000,00 €</b>
Génération Guyonnes	59 000,00 €
Pitchounes et Ratatouille	125 000,00 €
<b>Management de transition</b>	<b>50 000,00 €</b>
Pitchounes et Ratatouille	50 000,00 €
<b>Sports</b>	<b>275 848,28 €</b>
<b>Sports collectifs</b>	<b>182 142,28 €</b>
AS Boufféré Basketball	7 500,00 €
AS Boufféré Football	22 827,96 €
Basket Club Guyons-Septierois (BCGS)	9 000,00 €
Montaigu-Vendée Boufféré Volley (MVB)	25 000,00 €
Montaigu-Vendée Football (MVF)	28 415,32 €
Montaigu-Vendée Handball (MVH)	14 368,26 €
Rugby Club Terres de Montaigu (RCTM)	1 710,00 €
Saint-Georges-Guyonnière Football Club (S2G FC)	40 320,74 €
Montaigu-Vendée Basket Club (MVBC)	33 000,00 €
<b>Sports individuels</b>	<b>33 106,00 €</b>
ABV Montaigu-Vendée	3 050,00 €
AJA Gym	7 500,00 €
AS Boufféré Tennis	765,00 €
Association Vendéenne de Baby-Foot Sportif	250,00 €
Badminton Club Terres de Montaigu (BCTM)	2 250,00 €
Club de Modélisme de Montaigu	500,00 €
Judo Club Terres de Montaigu	3 450,00 €
Karaté Club de Montaigu	900,00 €
L'Échiquier Montacutain	1 100,00 €
Les Archers de la Digue	650,00 €
Les Chamois du Mont-Aigu	2 000,00 €
Montaigu Billard Club	400,00 €
Saint Hilaire de Loulay Tennis de Table	2 500,00 €
Team Muay Thai Montaigu	1 000,00 €
Tennis Club Loulaysien (TCL)	700,00 €
Tennis Club Montaigu (TCM)	4 150,00 €
Vélo Club Montaigu (VCM)	1 941,00 €
<b>Sport scolaire</b>	<b>3 600,00 €</b>
AS Collège Jules Ferry	600,00 €
AS Collège Mère Teresa	600,00 €
AS Collège Michel Ragon	600,00 €
AS Collège Villebois Mareuil	600,00 €
AS Lycée Jeanne d'Arc	600,00 €
AS Lycée Léonard de Vinci	600,00 €

<b>Ecoles de sports</b>	<b>7 200,00 €</b>
École de sports Boufféré	2 440,00 €
Espoir Loulaysien - École de sports	1 880,00 €
Familles Rurales - Sports en herbe	1 960,00 €
Génération Guyonnes - multisports	920,00 €
<b>Autres associations sportives</b>	<b>2 300,00 €</b>
Amicale Cyclo Guyonne	250,00 €
Bike Park Montaigu-Vendée (BPMV)	1 000,00 €
Cyclos Montaigu	100,00 €
Gym Sympa	300,00 €
Gymnastique Form'Détente Montaigu	500,00 €
Qi Gong La voie du calme	150,00 €
<b>Evènements sportifs</b>	<b>47 500,00 €</b>
ABV - Trail	1 000,00 €
AX STG - Championnat d'Europe Autocross	18 000,00 €
Les Runners de la Digue - Trail de Nantes à Montaigu	5 000,00 €
Moby Delta Cross - Super Cross SX	2 000,00 €
MVF - Montaigu Futsal Cup	1 500,00 €
Pays Montaigu Basket - tournoi cadets nation	2 000,00 €
Mondial Football Montaigu	18 000,00 €
<b>Divers</b>	<b>5 985,00 €</b>
<b>Œuvres sociales</b>	<b>5 985,00 €</b>
COS Terres de Montaigu	5 985,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 065 792,28 €</b>

Vu l'avis de la commission Education, familles et cohésion sociale en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission Vie locale, culturelle et sportive en date du 11 février 2025,

Vu l'avis de la commission Moyens Généraux en date du 12 février 2025,

Vu la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 32 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- ATTRIBUE les subventions aux associations ci-dessus présentées,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2025, au chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 13/03/2025  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 MARS 2025**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304\_08

**Convention d'objectifs avec les associations Saint Georges-La Guyonnière Football Club, Montaignu-Vendée Football, Montaignu-Vendée-Boufféré Volley et Montaignu-Vendée Basket Club**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric HERVOUET, Vice-Président en charge de la commission Vie Locale, Culturelle et Sportive au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que la loi du 12 avril 2000 oblige l'autorité administrative attribuant une subvention de plus de 23 000 € à conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Il rappelle que conformément à la délibération n°DEL20240304\_07 en date du 04 mars 2025, la subvention au titre de l'année 2025 s'élève pour :

- Saint Georges Guyonnière Football Club (S2GFC) à 40 320,74 €,
- Montaigu-Vendée Football (MVF) à 28 415,32 €,
- Montaigu-Vendée-Boufféré Volley (MVB) à 25 000 €
- Montaigu-Vendée Basket Club (MVBC) à 33 000 €.

A ce titre, il convient de formaliser une convention de subventionnement entre les associations qui en bénéficient et la ville de Montaigu-Vendée.

Monsieur le Vice-président donne lecture des engagements de chacune des parties et propose à l'assemblée d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs avec lesdites associations.

Vu le projet de convention de subvention avec lesdites associations,  
Vu la présentation faite en Conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu et Saint-Georges-de-Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs avec les associations telle que jointe à la présente décision,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les associations Saint Georges Guyonnière Football Club, Montaigu-Vendée Football, Montaigu-Vendée-Boufféré Volley et Montaigu-Vendée Basket Club,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions correspondantes au titre de l'année 2025,
- DIT que les crédits budgétaires sont ouverts au budget primitif 2025 de la commune – article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 13/03/2025  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 MARS 2025**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304\_09

**Sollicitation d'une aide départementale pour les travaux de vestiaires de football de La Guyonnière**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric HERVOUET, Vice-Président en charge de la commission Vie Locale, Culturelle et Sportive au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'extension des vestiaires du stade municipal de La Guyonnière, la Ville de Montaignu-Vendée peut prétendre au financement du Département de La Vendée, au titre de l'aide aux équipements sportifs.

Le montant de l'aide sollicitée est de 52 800 € :

- 48 000 € représentant 20% du plafond des dépenses de travaux ;

- 4 800 € de bonus pour la prise en compte des personnes en situation de handicap.

Aussi, le plan de financement d'un montant de 286 362,40 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Honoraires et MO	26 362,40 €	9,21%	Département de la Vendée	52 800 €	18,44%
Travaux	248 000 €	86,60%	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	15 000 €	5,24%
Études annexes	12 000 €	4,19%	Emprunt	87 425.36 €	30,53%
			Autofinancement	131 137.04 €	45,79%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>286 362,40 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>286 362,40 €</b>	<b>100%</b>

Vu l'avis favorable du Conseil délégué de La Guyonnière en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le plan de financement des travaux tel que présenté,
- AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Département une subvention de 52 800 € au titre de l'aide aux équipements sportifs,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 13/03/2025  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 MARS 2025**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (5) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

**Étaient absents (2) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

**Secrétaire de séance :** Laëtitia PAVAGEAU

**Délibération n°DEL20250304\_10**

**Dotation aux bibliothèques de proximité**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la commission Vie locale, culturelle et sportive au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Il expose à l'assemblée que le budget global alloué par la commune de Montaignu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, la Guyonnière, Saint Georges de Montaignu et Saint Hilaire de Loulay) s'élevait en 2024 à 27 562,50 €, ce qui représentait un montant de 1,75 € par habitant.

Il rappelle que depuis décembre 2024, l'association de la bibliothèque de Saint-Georges-de-Montaignu a été clôturée et qu'elle est désormais gérée comme celles de Boufféré, la Guyonnière et Saint Hilaire de Loulay, en gestion communale.

En fonction des chiffres de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il est proposé au Conseil municipal de maintenir le montant de la dotation par habitant à hauteur de 1,75 € par habitant, soit :

- Boufféré (3 610 h) : 6 317, 50 €
- La Guyonnière (2 772 h) : 4 851 €
- Saint Georges de Montaigu (4 530 h) : 7 927,50 €
- Saint Hilaire de Loulay (4 941 h) : 8 646,75 €

Il est proposé de conserver le mode de calcul actuel du montant des dotations jusqu'à l'adoption d'une nouvelle décision.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Vu la présentation faite en Conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 34 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- DÉCIDE du maintien du montant de la dotation allouée aux bibliothèques de proximité à 1,75 € par habitant au titre de l'année 2025,
- APPROUVE le budget alloué à chacune des bibliothèques de proximité tel que présenté ci-dessus représentant un montant global de 27 742,75 €,
- APPROUVE le mode de calcul pour la dotation allouée aux bibliothèques de proximité jusqu'à nouvelle décision, à savoir 1,75 € par habitant en fonction des chiffres de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 13/03/2025  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 MARS 2025**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédictte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304\_11

**Demande de subvention d'équipement périscolaire Jules Verne –  
Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la commission Education, familles et cohésion sociale au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière précise que dans le cadre du projet de la future école Jules Verne, les locaux ont été pensés pour y intégrer l'accueil périscolaire. Cela permettra d'accueillir les enfants au sein d'un même lieu et de mettre fin au transport en car des enfants vers le périscolaire.

Les modalités d'accueil sont strictement les mêmes que celles proposées par l'accueil périscolaire de Montaignu. Les horaires restent inchangés, à savoir 7h -19h. L'équipe d'animateurs sera redéployée à effectif constant.

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304\_11-DE

S'LO

Afin d'équiper l'espace dédié aux enfants, la ville de Montaigu-Vendée souhaite investir dans du matériel pédagogique à hauteur de 30 000 €. Ce budget fait partie de l'opération globale du projet d'école.

Une subvention de la Caf est allouée pour ce type d'équipement à hauteur de 40% du coût global dans la limite de 5 000€. La demande de Montaigu-Vendée auprès de la CAF sera à hauteur du montant plafond de 5 000€.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Vu l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SOLLICITE auprès de la CAF une subvention à hauteur de 5 000 €,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin

Date de signature : 13/03/2025

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 MARS 2025**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304\_12

**Fusion des écoles maternelle et élémentaire Les Jardins – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne MULLINGHAUSEN, adjointe en charge de la Vie Scolaire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle que pour poursuivre la restructuration des réseaux scolaires sur la commune déléguée de Montaignu, telle que décidée en conseil municipal en date du 29 juin 2021, il est proposé de fusionner les écoles maternelle et élémentaire « Les jardins », en un seul groupe scolaire nommé « école publique primaire Les Jardins » pour la rentrée de septembre 2025.

Les effectifs actuels sont de 54 élèves pour l'école maternelle et 110 élèves pour l'école élémentaire. Cette fusion permettrait de n'avoir plus qu'un seul directeur et un seul conseil d'école, facilitant ainsi la cohérence et la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique de l'école et le dialogue avec la collectivité, en particulier dans le cadre

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304\_12-DE

S'LO

du projet de réhabilitation. Une école maternelle et élémentaire regroupée, permettrait également de constituer une classe de grande section/CP et ainsi mieux gérer les adaptations nécessaires relatives aux évolutions d'effectifs.

Dans la mesure où la réunion des deux écoles implique nécessairement la fermeture de l'une d'elles et la suppression d'un emploi de directeur, une telle décision ne peut être prise qu'en étroite concertation avec l'inspection académique, la direction des services départementaux de l'éducation nationale et la municipalité. Cependant la décision revient à la collectivité.

Le conseil d'école a été consulté en conseil extraordinaire le 7 janvier 2025, et s'est exprimé favorablement. Ce projet est travaillé avec l'inspection académique qui soutient cette fusion, et procèdera à la nomination de la direction selon les règles de l'Education Nationale.

Vu l'avis favorable de la commission Education, familles et cohésion sociale en date du 10 février 2025,

Vu l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet de fusion de l'école publique maternelle les jardins et l'école publique élémentaire les jardins et la création d'un groupe scolaire école publique primaire Les Jardins à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 13/03/2025  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*